

Le 21 mai 1996, deux députés patoisants au Parlement valaisan (MM. Patrice Clivaz, actuel Directeur de la Haute Ecole Pédagogique du Valais (HEP-VS) et Francis Dayer) déposent un **postulat accepté par le Gouvernement** dont nous citons le contenu :

« Le récent vote du peuple suisse concernant l'article constitutionnel sur les langues a montré que le peuple suisse, en voulant particulièrement apporter un appui au rétho-romanche, était très sensible aux langues minoritaires, particulièrement à celles qui tremblent pour leur survie. Dans notre canton le franco-provençal s'est transmis de générations en générations depuis des siècles. Le centralisme francophone et l'évolution des contacts ont réduit le parler de nos pères à une portion congrue qui disparaît au fur et à mesure du vieillissement des locuteurs. Bien que peu doté en « patois » actuellement pratiqués, le canton de Neuchâtel fait un travail très appréciable en matière d'étude et d'archivage. Cette situation peut paraître un peu paradoxale, quand on sait que le Valais est une des dernières terres romandes fertiles dans ce domaine. Il y a encore chez nous une série de locuteurs qui sont dépositaires du fabuleux héritage porté par la langue maternelle, mais il est midi moins cinq ! En application avec le nouveau droit fédéral qui permet une aide intensifiée aux langues régionales et compte tenu de l'urgence de la situation, nous demandons au département concerné d'étudier toutes les possibilités de renforcement de l'appui apporté par l'Etat aux sociétés locales et cantonales actives dans les domaines du maintien ou de l'archivage, et d'étudier les possibilités d'attribuer des mandats momentanés, par exemple à la bibliothèque cantonale, au centre du film ou autres, afin que l'archivage et l'étude des corpus authentiques qui existent encore soient bien chapeautés et coordonnés. »